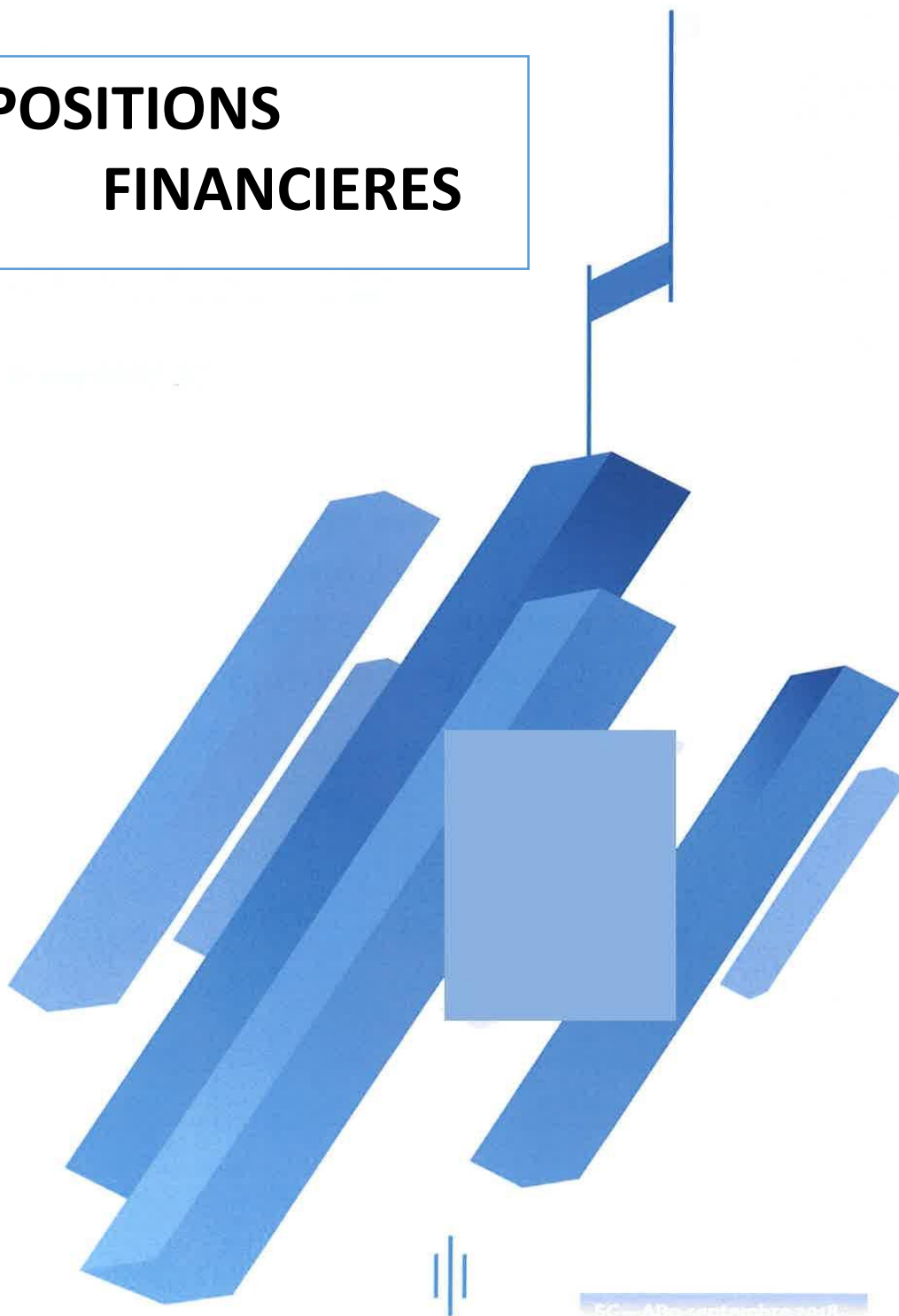




DISPOSITIONS FINANCIERES





DISPOSITIONS FINANCIERES —

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

Table des matières

.....	1
1 DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE	3
1-1 COTISATIONS	3
1-2 DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS	3
1-3 DROITS ENGAGEMENTS ET MATCH DE COUPES	3
2 DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DU COMITE DIRECTEUR	4
2-1 FORMATION	4
2.2 FRAIS DE DOSSIERS	4
2.3 FRAIS DIVERS	4
2-4 TABLEAU DES AMENDES DISCIPLINAIRES JOUEURS, ENTRAINEURS, EDUCATEURS, ARBITRE, DIRIGEANTS	5
2-5 TABLEAU DES PENALITES	7
2-5-1 FORFAIT	7
2-5-2 FORFAIT GENERAL	7
2-5-3 PENALITES DEFAUTS ENGAGEMENTS - RETRAITS	7
2-2-4 PENALITES AUTRES	7
2-5-5 PENALITES DEFAUTS LICENCES - QUALIFICATIONS	8
2-5-6 PENALITES DEFAUTS MATCHS	9
2-5-7 PENALITES DEFAUTS FEUILLES DE MATCHS -FMI	10
2-5-8 PENALITES NON RESPECT DES OBLIGATIONS AUX STATUTS ET AUTRES	10
2-5-9 PENALITES DEFAUTS TERRAINS -INFRASTRUCTURES	11
2-5-10 PENALITES DEFAUTS ABSENCES (MATCH, AUDITION, REUNION, CONVOCATION, A.G)	11
2-5-11 PENALITES DIVERSES	11
3 INDEMNITES	12
3-1 INDEMNITES ARBITRES –ARBITRES ASSISTANTS-OBSERVATEURS-DELEGUES	12
3-2 INDEMNITES KILOMETRIQUES (DISTANCE ALLER-RETOUR LA PLUS COURTE)	12
3-3 INDEMNITES ACTIONS TECHNIQUES	12
3-4 INDEMNITES DEPLACEMENTS CLUBS	12
4 RECOMPENSES	13
4-1 CHALLENGE FAIR PLAY	13
4-2 CHALLENGE « LE CLUB OU IL FAIT BON ALLER JOUER »	13
4-2 AUTRES	13
5 MODES DE FONCTIONNEMENT FLUX FINANCIERS DISTRICT-CLUBS	14
5-1 FACTURATION	14
5-2 OBLIGATIONS CLUBS REGLEMENT FINANCIER	14
5-3 CAISSE DE PEREQUATION ARBITRAGE	15
6 ANNEXES	16
6-1 NOTE DE FRAIS DES BENEVOLES	16
6-2 NOTE DE FRAIS DES SALARIES	16
6-3 NOTE DE FRAIS DES OBSERVATEURS - DELEGUES.....	16
6-4 NOTE DE FRAIS DES ARBITRES CONVOQUES EN COMMISSION	16
6-6 LISTE DES DEPLACEMENTS EFFECTUES PAR LES BENEVOLES.....	16



DISPOSITIONS FINANCIERES —

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

1 DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1-1 COTISATIONS			
CLUBS N1 A D4	150€		Cotisation annuelle identique à tous les clubs
CLUBS JEUNES	150€		
CLUBS FUTSAL, LOISIR ET AUTRES	150€		
CAISSE INDEMNISATION DEPLACEMENTS EQUIPES	10€		Procédure indemnisation clubs voir § 3.4
DROIT AFFILIATION NOUVEAU CLUB	300€		Garantie de créances
DROIT AFFILIATION NOUVEAU CLUB ISSU DE FUSION	150€		
PART SUR LICENCE	2€ / LICENCE		Calculée sur le nombre de licenciés de la saison précédente
MEMBRES INDIVIDUELS DISTRICT	15€		

Engagement du District : En cas de résultat positif au bilan, supérieur à 5000€, le District reversera le résultat aux clubs en fonction du nombre de licenciés.

1-2 DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS			
CHAMPIONNATS SENIORS G D1, D2	460€		Droits annuels par équipe engagée
CHAMPIONNATS SENIORS G D3, D4	360€		
CHAMPIONNATS SENIORS G D5, D4 à 8 (Non engagés en phase automne)	150€		
CHAMPIONNATS SENIORS FEMININS à 11	120€		
CHAMPIONNATS SENIORS FEMININS à 8	80€		
CHAMPIONNATS JEUNES U15G, U18G	120€		
CHAMPIONNATS JEUNES U15G, U18G Phase Printemps ou pratique à 8	80€		
CHAMPIONNATS JEUNES U11G, U13G	70€		
CHAMPIONNATS JEUNES U7, U9	20€	MAXI 110€ PAR CLUB	
CHAMPIONNATS JEUNES U12F A U18F	40€		
CHAMPIONNAT FUTSAL SENIOR G	70€		
FUTSAL ASSOCIE SENIORS G, U18G	40€		
FUTSAL ASSOCIE SENIORS FEMININES	35€		
FUTSAL ASSOCIE U13G, U15G, U13F, U15F	35€		
FUTSAL ASSOCIE U9, U11	25€		
FUTSAL ASSOCIE U7	15€		

1-3 DROITS ENGAGEMENTS ET MATCH DE COUPES			
COUPE DE L'AMITIE	30€		Droits annuels par équipe engagée
COUPE CONSEIL DEPARTEMENTAL SENIORS G	60€		
COUPE CREDIT-MUTUEL, SPORT2000, SENIORS G	60€		
COUPE CONSEIL DEPARTEMENTAL FEMININES SENIORS à 11	40€		
COUPE CONSEIL DEPARTEMENTAL FEMININES à 8, SENIORS, U18F, U15F	30€		
COUPE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CREDIT-MUTUEL U15G, U18G	30€		
DROITS SUR MATCH COUPES SENIORS G 1/8 FINALE	30€		Droits prélevés sur les clubs recevants et visiteurs
DROITS SUR MATCH COUPES SENIORS G 1/4 FINALE	40€		
DROITS SUR MATCH COUPES SENIORS G 1/2 FINALE	60€		
DROITS SUR MATCH COUPES JEUNES ET FEMININES	GRATUIT		



DISPOSITIONS FINANCIERES –

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

2 DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DU COMITE DIRECTEUR

2-1 FORMATION			
FORMATION EDUCATEURS, DIRIGEANTS ORGANISEE PAR IR2F			Voir dispositions financières ligue
FORMATION DIRIGEANTS ORGANISEE PAR DISTRICT	GRATUIT		
FORMATION INITIALE ARBITRES	90€ / ARB		Droit inscription prélevé automatiquement sur le compte du club (repas en supplément)
PERFECTIONNEMENT ARBITRES (ACCES LIGUE)	50€ / ARB		Prélevé automatiquement sur le compte du club d'appartenance
FORMATION CONTINUE DES ARBITRES (2 STAGES OBLIGATOIRES PAR SAISON)	20€ / ARB / Stage		
FORMATION ARBITRE AUXILIAIRE	30€ /ARB		(repas en supplément)
FRAIS D'EXAMEN ARBITRE	30€ / ARB		

2.2 FRAIS DE DOSSIERS			
OUVERTURE DOSSIER SUITE A RESERVES – RECLAMATION - APPEL	20€		
CONFIRMATION DE RESERVES OU DE RECLAMATION	35€		
NON CONFIRMATION DE RESERVES	30€		Sauf sur non présentation du listing de licences
FRAIS DOSSIER D'APPEL EN DISTRICT	80€		

2.3 FRAIS DIVERS			
ABONNEMENT JUR@HEBDO	GRATUIT		Abonnement Obligatoire Voir article 15 du Règlement d'administration intérieur



DISPOSITIONS FINANCIERES —

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

2-4 TABLEAU DES AMENDES DISCIPLINAIRES JOUEURS, ENTRAINEURS, EDUCATEURS, ARBITRE, DIRIGEANTS

Article	Descriptions	Joueurs	Entraîneur/éducateur/ dirigeant/personnel médical/public/arbitre
		Montant Amendes	Montant Amendes
	Rappel à l'ordre	16 €	16 €
1.1	1 ^{er} avertissement	14 €	
1.1	2 ^e avertissement	20 €	
1.3	3 ^e avertissement	30 €	
1.2	Exclusion pour cumul de deux avertissements	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	
2	Anéantissement d'une occasion de but..	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	
3	Faute grossière...	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	
4	Comportement excessif / déplacé	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)
5	Comportement blessant	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)
6	Comportement grossier / injurieux	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)
7	Comportement obscène	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	50 €
8	Comportement intimidant / menaçant	50 €	85 €
9	Comportement raciste / discriminatoire	100 €	100 €
10	Bousculade volontaire à officiel	85 €	100 €
10	Bousculade volontaire à joueur/ entraîneur/éducateur/ dirigeant/public	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	85 €
11	Tentative de brutalité / tentative de coup à officiel	85 €	100 €
11	Tentative de brutalité / tentative de coup à joueur/ entraîneur/éducateur/dirigeant/public	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	85 €
12	Crachat à officiel	100 €	100 €
12	Crachat à joueur/entraîneur/éducateur/ dirigeant/public	85 €	85 €



DISPOSITIONS FINANCIERES —

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

Tableau des amendes disciplinaires Suite

Article	Descriptions	Joueurs	Entraîneur/éducateur/ dirigeant/personnel médical/public/arbitre
		Montant Amendes	Montant Amendes
13.1	Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure à officiel	50 €	50 €
13.1	Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure à joueur/entraîneur/ éducateur/dirigeant/public	50 €	50 €
13.2	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. à officiel	150 €	150 €
13.2	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. à joueur/entraîneur/ éducateur/dirigeant/public	50 €	85 €
13.3	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. avec I.T.T. inférieur ou égale à 8 jours à officiel	185 €	200 €
13.3	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. avec I.T.T. inférieur ou égale à 8 jours à joueur/ entraîneur/éducateur/dirigeant/public	85 €	100 €
13.4	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. avec I.T.T. supérieure à 8 jours à officiel	200 €	250 €
13.4	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. avec I.T.T. supérieure à 8 jours à joueur/ entraîneur/éducateur/dirigeant/public	100 €	150 €
	Deuxième Expulsion d'un même joueur/ entraîneur/éducateur/dirigeant dans la même saison.	Amende : Motif du barème ci-dessus X 2	
	A partir de la Troisième Expulsion d'un Même joueur/entraîneur/éducateur/ dirigeant dans la même saison.	Amende : Motif du barème ci-dessus X 3	



DISPOSITIONS FINANCIERES —

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

2-5 TABLEAU DES PENALITES

2-5-1 FORFAIT			
A/ Forfait match de championnat toutes divisions ou des coupe séniors Masculin ou Féminin	55€		si le forfait intervient dans les 3 dernières journées de championnat → AMENDES DOUBLEES
B/ Forfait match de championnat ou de coupe "Jeunes foot à 11"	35€		
C/ Forfait match de championnat ou de coupe Foot à 8 (Seniors, Jeunes ou Féminines)	30€		
D/ Forfait Futsal : <ul style="list-style-type: none">• U9 à U13G et U15F• Toutes autres catégories G ou F	30€ 50€		Amende par journée ou plateau
E/ Match non joué à partir des U13G et U15F	30€		Amende aux 2 équipes n'ayant pas disputé la rencontre
F/ Absence à compétition ou animation organisée par le District avec convocation ou confirmation engagement du club <ul style="list-style-type: none">• Club absent excusé 10 jours avant• Club absent excusé à moins de 10 jours ou non excusé<ul style="list-style-type: none">- Si dotation du District- Si pas de dotation du District	30€ 100€ 50€		Non convocation du club la saison suivante

2-5-2 FORFAIT GENERAL			
A/ En cours de championnat Equipe Sénior <ul style="list-style-type: none">• D1• D2• D3• D4• Féminines à 11• Féminines à 8• Futsal Senior	160€ 130€ 110€ 90€ 90€ 60€ 60€		Si le forfait général est déclaré dans les 3 dernières journées l'amende sera doublée
B/ Encours de championnat "Jeunes à 11" G ou F	60€		
C/ Encours de championnat Foot à 8 G ou F	35€		

2-5-3 PENALITES DEFAULTS ENGAGEMENTS - RETRAITS			
A/ Engagements tardifs d'équipes (après publication des calendriers) <ul style="list-style-type: none">• Seniors, G et F à 11• Jeunes U11 à U18 et Seniors F à 8	35€ 20€		
B/ Retrait d'engagement d'équipes (après publication des calendriers) <ul style="list-style-type: none">• Seniors G et F à 11• Jeunes U11 à U18 G et F, Seniors F à 8	80€ 30€		

2-2-4 PENALITES AUTRES			
A/ Non-respect des diverses procédures	50€		
B/ Non-respect d'organisation des plateaux U7-U9	50€		A chaque équipe participant au plateau



DISPOSITIONS FINANCIERES —

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

2-5-5 PENALITES DEFAULTS LICENCES - QUALIFICATIONS			
A/ Joueur suspendu jouant malgré la suspension	80€		Nouvelle suspension et match perdu avec moins un point avec report de point au club adverse
B/ Joueur ou dirigeant suspendu exerçant une fonction officielle malgré la suspension <ul style="list-style-type: none"> • Si réserve déposée régulièrement • Si absence de réserve 	80€		En cas de réserve, match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse
	80€		
C/ Joueurs disputant 2 matchs le même jour ou sur 2 jours consécutifs <ol style="list-style-type: none"> 1. Avec réserve régulière de l'adversaire 2. Avec réclamation régulière de l'adversaire 3. Sans réclamation ni réserve de l'adversaire 	50€		Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse et 1 match de suspension ferme au joueur
	50€		Match perdu par pénalité avec moins un point et sans report de points au club adverse plus 1 match de suspension ferme au joueur
	50€		2 matchs de suspension ferme au joueur
D/ Faux noms, fraude sur identité, trucage de licence	Minimum 200€		Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse et suspension du joueur
E/ Club faisant jouer un ou plusieurs joueur(s) non qualifiés (Licences ou selon Art 2 du District) Toutes catégories <ol style="list-style-type: none"> 1. SI RESERVE REGULIERE ET POSE AVANT LE MATCH 2. SI RECLAMATION POSEE APRES LE MATCH 	35€/joueur		Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse
	35€/joueur		Match perdu par pénalité avec moins un point et sans report de points au club adverse
F/ Refus ou absence non excusée d'un joueur ou joueuse à une sélection, un perfectionnement, une détection ou un rassemblement : Toutes catégories	35€		Suspension éventuelle et facturation au club des frais de repas de 10€ (si repas ce jour-là)
G/ Joueur ou joueuse refusant une sélection et jouant un autre match ce jour là	50€		Suspension éventuelle
H/ Absence de listing de licences <ol style="list-style-type: none"> 1. Frais de dossier <ul style="list-style-type: none"> Foot à 11 Foot à 8 Foot à 5 2. Défaut de licence pour un joueur n'ayant pas de licence enregistrée <ul style="list-style-type: none"> - Foot animation jusqu'à U15 G ET F - U16 à Senior G ET F 	50€		
	40€		
	30€		
	35€/licence		Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse à partir des catégories U15F ET U15F
	100€/licence		
I/ Personne exerçant une fonction officielle sans être licenciée	50€		
J/ Non présentation liste "joueurs" : 5 derniers matches (Art 2 du District)	40€		+ frais de réserve a la charge du club fautif
K/ Production liste de joueurs erronée ou falsifiée	200€		



DISPOSITIONS FINANCIERES —

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

2-5-6 PENALITES DEFAUTS MATCHS			
A/ Refus de remplir les formalités règlementaires	80€		+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse
B/ Equipe quittant le terrain avant la fin de la partie	50€		
C/ Match arrêté par arbitre pour non-respect de ses décisions	100€		
D/ Match (toutes catégories) arrêté pour coups à arbitres	Mini 200€		
E/ Club jouant un match amical en remplacement d'un match officiel prévu sur même terrain	50€		
F/ Modification horaire d'un match sans information au District			
<ul style="list-style-type: none"> • Foot à 11 • Autres 	50€ 20€		
G/ Changement date ou horaire tardif (moins de 10 jours avant la rencontre) ou de lieu (moins de 5 jours avant la rencontre)			Amende appliquée au club demandeur
<ul style="list-style-type: none"> • Foot à 11 • Autres 	40€ 15€		
H/ Club organisant un match le même jour qu'un match de sélection ou de coupe dans la même ville ou dans un périmètre interdit	80€		
I/ Club utilisant un joueur d'un autre club en match amical et sans autorisation	35€		
J/ Joueur jouant avec autre club sans autorisation			Suspension de 15 jours à 3 mois
K/ Absence délégué à l'arbitre en Catégorie Senior	10€		
L/ Absence de dirigeant Equipes Seniors lors de la rencontre ou sur feuille de match	10€		
M/ Heure de match non respecté (retard)	20€		
N/ Match arrêté par envahissement du terrain	Minimum 80€		+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse
O/ Mauvaise organisation d'un match, incidents imputables soit au club recevant soit au club visiteur	50€		
P/ Utilisation de maillots non numérotés toutes catégories	25€		
Q/ Club n'ayant pas présenté sa demande de renouvellement ou de modification d'homologation de terrain avant le 31 décembre de la dernière saison de validité	35€ Jusqu'au 31 mai		Amende doublée après le 31 mai
R/ Club ne disposant pas d'un stade homologué ou agréé correspondant à sa division avec dérogation accordé par le CD			Amende appliquée par mois calendaire entier de retard jusqu'à sa mise en règle
<ul style="list-style-type: none"> • D1 • D2 D3 D4 	20€ 15€		
S/ Non protection des arbitres	50€		Amende minimum



DISPOSITIONS FINANCIERES –

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

2-5-7 PENALITES DEFAULTS FEUILLES DE MATCHS -FMI			
A/ Retard envoi du scan sur FootClubs feuille de match ou plateau : Toutes catégories	30€		
B/ Non envoi feuille de plateau dans les 5 jours après rappel : Toutes catégories	50€		+ retrait de 3 points si classement
C/ Feuille de plateau, de défis ou de jonglage incorrectement ou insuffisamment remplie : Toutes catégories	15€		
D/ Club jouant avec des couleurs différentes que celles déclarées (sauf Coupes départementales)	35€		
E/ FMI Absence de code : Toutes catégories	16€		
F/ FMI Absence de tablette : Toutes catégories	16€		
G/ FMI Absence de transmission ou transmission hors délai : Toutes catégories	46€		
H/ FMI Non envoi du rapport de constat d'échec de transmission : Toutes catégories	46€		

2-5-8 PENALITES NON-RESPECT DES OBLIGATIONS AUX STATUTS ET AUTRES			
A/ Infraction au statut de l'arbitrage Obligations d'arbitres			
<ul style="list-style-type: none"> • Première saison d'infraction 			
<ul style="list-style-type: none"> a) D1 	120€		Statut Fédéral
<ul style="list-style-type: none"> b) D2 – D3 – D4- Clubs de Jeunes 	40€		AG de District
<ul style="list-style-type: none"> • Deuxième saison d'infraction • Troisième saison d'infraction • Quatrième saison d'infraction 			Amende doublée Amende triplée Amende quadruplée
B/ Club non en règle avec les obligations d'équipes "Jeunes" District			
<ul style="list-style-type: none"> • Première année • Deuxième année • Troisième année 	50€		Amende doublée et rétrogradation ou impossibilité d'accession
			Amende triplée et rétrogradation automatique
C/ Clubs D1 non en règle avec les obligations d'encadrement	20 €		Par absence non déclarée et par match
D/ Non-Désignation dans Footclubs ou non concordance des responsables d'équipes M et F des catégories U11 à Seniors	15 € / match		
E/ Coordonnées du Correspondant ou des Responsables d'équipes non-diffusables	40 €		



DISPOSITIONS FINANCIERES –

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

2-5-9 PENALITES DEFAUTS TERRAINS -INFRASTRUCTURES			
A/ Terrain impraticable par manque de traçage ou traçage non règlementaire	20€		+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse
B/ Absence de piquets de coin ou drapeaux de coin non règlementaires	20€		
C/ Match arrêté pour obscurité suite retard coup d'envoi	25€		
D/ Déclaration d'impraticabilité terrain non reconnu par le District ou non-respect de la procédure de déclaration de terrain impraticable	100€		
E/ Buts non règlementaires ou absence de filets	35€		
F/ Retard dans début de match pour aménagement terrain : Toutes catégories	25€		
G/ Frais engagés pour contrôle terrain déclaré impraticable et reconnu praticable par le responsable du secteur	30€		+ frais kilométriques
H/ Club refusant de prêter son terrain au district	50€		
I/ Contrôle éclairage			voir dispositions financières ligue

2-5-10 PENALITES DEFAUTS ABSENCES (MATCH, AUDITION, REUNION, CONVOCATION, A.G)			
A/ Absence de l'arbitre au match : <u>1^{ère} absence</u>			Amende au club Amende à l'arbitre
<ul style="list-style-type: none"> • Arbitre appartenant à un club • Arbitre indépendant 	35€ 35€		
<ul style="list-style-type: none"> • De la 2^{ème} à la 4^{ème} absence 	Amende doublée		
B/ Absence non justifiée d'un candidat arbitre à ses examens	35€		Amende au club
C/ Non envoi de rapport de match par l'arbitre	40€		Amende retirée sur frais arbitre
D/ Absence non excusée à une audition ou convocation à une commission	60€		Délai < 48 heures avant la réunion
E/ Club non représenté et absent aux Assemblées de District	50€		
F/ Club ne prenant pas part à l'émargement de fin d'AG	25€		
G/ Club représenté et absent aux Assemblées de District	20€		
H/ Club absent et non représenté aux réunions d'information obligatoire	50€		
I/ Absence clubs aux tirages publics des coupes (à partir du niveau défini par le CD en début de saison)	100€		

2-5-11 PENALITES DIVERSES			
A/ Frais de dossier FAFA (dossier emploi non concerné)	0.50% du montant accordé		Minimum de 50 €
B/ Non envoi de rapport d'un licencié après demande d'une commission	40€		
C/ Ouverture de dossier	20€		
D/ Rejet d'un prélèvement bancaire (après accord initial)	10€		Récupération des frais facturés par la banque



DISPOSITIONS FINANCIERES —

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

3 INDEMNITES

3-1 INDEMNITES ARBITRES –ARBITRES ASSISTANTS-OBSERVATEURS-DELEGUES			
ARBITRE CENTRE SENIORS G	35€		Indemnités réglées par le district au titre de la caisse de péréquation ; règlement une fois par mois, nécessite de fournir un RIB Rencontres U11, U13 F et G, Futsal F et G = Indemnités par plateau
ARBITRE ASSISTANT SENIORS G	21€		
ARBITRE CENTRE PREFO U18 G	30€		
ARBITRE ASSISTANT PREFO U18 G	19€		
ARBITRE CENTRE SENIOR F	23€		
ARBITRE ASSISTANT SENIOR F	19€		
ARBITRE CENTRE JEUNES U11 A 17 G	23€		
ARBITRE ASSISTANT JEUNES U11 A 17 G	18€		
ARBITRE CENTRE JEUNES U13 F A 18 F	23€		
ARBITRE ASSISTANT JEUNES U13F A 18 F	18€		
ARBITRE FUTSAL SENIOR G ET U18 G	24€	Si 2 arb	
ARBITRE FUTSAL SENIOR G ET U18 G	35€	Si 1 arb	
ARBITRE FUTSAL SENIOR G ET U18 G plat > à 3 equ	30€	Par arbitre	
ARBITRE FUTSAL AUTRES CATEGORIES G OU F	20€		
INDEMNITES FORMATION EXAMINATEURS, OBSERVATEURS	8€		

3-2 INDEMNITES KILOMETRIQUES (DISTANCE ALLER-RETOUR LA PLUS COURTE)			
ARBITRES	0.446€		Règlement par le district au titre de la caisse de péréquation
ARBITRES FUTSAL	0.446€		
FRAIS DE DEPLACEMENTS MINIMUM PARRAINAGES	14,00€		Déplacement inférieur à 15 km
DELEGUES, OBSERVATEURS, TUTEURS	0.446€		
ARBITRES CONVOQUES EN COMMISSION	0.446€		
BENEVOLES	0.38€	Sauf déplacement Assemblée Générale	Possibilité : Abandon indemnités déplacement et bénéficié déduction fiscale (crédit impôt)
SALARIES	0.446€		

3-3 INDEMNITES ACTIONS TECHNIQUES			
FOOT EN MILIEU SCOLAIRE sous réserve du dépôt d'un dossier complet avant début du stage (Charte-Fiche de mise en place-Fiche bilan-Fiche engagement-Agrément des intervenants) si intervenant bénévole	110€/cycle		Avec un maximum de 3 cycles / an soit 330€ par intervenant principal- Règlement par le district sur le compte du club support

3-4 INDEMNITES DEPLACEMENTS CLUBS			
Cette mesure s'applique, aux clubs, quel que soit le niveau ou la catégorie d'équipe, qui se seraient déplacés lors de rencontres de championnat reportés en raison d'impraticabilité de terrain. La demande du club est à formuler au secrétariat du District dans les 10 jours qui suivent le report du match.			
Trajet aller simple (barème par voiture)	0,446 € /Km	.401	1 équipe à 11 = 4 voitures 1 équipe à 8 = 3 voitures Minimum 10 € par club



DISPOSITIONS FINANCIERES –

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

4 RECOMPENSES

4-1 CHALLENGE FAIR PLAY			
D1	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ER} • 2^{EME} 	BA 400€ BA 300€	Récompenses attribuées sous forme de bons d'achat. Les bons devront être utilisés avant le 31 mai de la saison courante
D2	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ER} • 2^{EME} • 3^{EME} 	BA 400€ BA 300€ BA 200€	
D3	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ER} • 2^{EME} • 3^{EME} • 4^{EME} 	BA 400€ BA 300€ BA 200€ BA 100€	

4-2 CHALLENGE « LE CLUB OU IL FAIT BON ALLER JOUER »			
D1 D2 D3 (Concerne chaque poule)	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ER} • 2^{EME} 	BA 100€ 1 ballon	Les clubs classés premiers se verront décerné un diplôme. Por les récompenses attribuées sous forme de bons d'achat. Les bons devront être utilisés avant le 31 mai de la saison courante
D4 (Concerne chaque poule)	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ER} • 2^{EME} 	BA 300€ 2 ballons	
U15G et U18G : D1, D2	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ER} de chaque groupe 	2 Ballons	
Seniors F à 11 et à 8	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ER} de chaque groupe 	BA 70€	
U18 F 1 ^{er}		1 Ballon	

4-3 TROPHEES DES CHAMPIONS			
VAINQUEURS		BA 400€	1 TROPHEE A CHAQUE EQUIPE
D1 D2 D3 D4 D5			
FINALISTES		BA 300€	1 TROPHEE A CHAQUE EQUIPE
D1 D2 D3 D4 D5			

4-4 AUTRES			
CHAMPIONS			
D1	2 ballons		
D2			
D3			
D4			
Futsal	2 ballons		
U18 D1 et D2	2 ballons		Si Groupe ou Poule = 6 équipes minimum (si groupes de 4 ou 5 équipes = 1 ballon)
U15 D1 et D2			
SEN F à 11 et à 8			
U18 F – U15 F			



5 MODES DE FONCTIONNEMENT FLUX FINANCIERS DISTRICT-CLUBS

5-1 FACTURATION

Tous les clubs sont tenus de fournir un RIB au District

Il est adressé deux types d'appel de fonds suivant les modalités suivantes :

- *Appel de fond « caisse de péréquation arbitrage »*

Par prélèvement, chaque mois, à compter du 25-09 jusqu'au 25-06

Suivi d'une régularisation en fonction du bilan de la saison écoulée sur le relevé n°3

- *Appel de fond sur facturation des cotisations, droits, amendes... »*

Mi-octobre :

- **Cotisations club et caisse déplacements.**

Fin janvier :

- **Engagements des équipes en championnats et en coupes.**
- **Amendes et discipline lors des matchs aller.**
- **Frais arbitrage matchs D4, Jeunes, Féminines, Futsal, Coupes de Septembre à Décembre**

Fin juin :

- **Droits matchs coupes.**
- **Solde amendes et discipline.**
- **Solde frais arbitrage + frais arbitres jeunes / coupes, D4, Futsal.**

Cependant les clubs ont la possibilité de régler leurs factures différemment.

Après accord négocié avec le Trésorier du District, il est notamment possible de payer par prélèvement automatique bancaire, soit 10 prélèvements de septembre à juin

5-2 OBLIGATIONS CLUBS REGLEMENT FINANCIER

Il est rappelé aux clubs qu'ils ont 30 jours pour effectuer leur versement. Passé ce délai, il leur sera adressé une lettre recommandée les mettant en demeure de solder leur compte dans les quinze jours.

A défaut d'exécution, l'équipe District « Seniors 1 » du club sera pénalisée de 4 points par journée de championnat, ou exclue de la coupe si un tour est programmé.

Cette sanction sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et mails avec AR à l'adresse officielle du club.

La sanction sera levée cinq jours après régularisation du compte (cachet de la poste faisant foi). Les clubs qui n'auraient pas régularisé leur situation dans un délai maximum de 30 jours après notification de leur sanction seront mis hors compétition et considérés forfait général. Les dispositions de l'article 24 des Règlements Généraux de la Ligue leur seront alors appliquées.

Tous les frais de procédure de recouvrement seront imputés aux clubs non en règle.



DISPOSITIONS FINANCIERES —

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

Les clubs non en règle vis-à-vis du District avant l'Assemblée Générale auront leur pouvoir retiré à l'ouverture de la séance. La même sanction sera appliquée à l'encontre des clubs ne s'étant pas acquittés de leurs dettes envers la Ligue ou la Fédération.

Remarque :

Le club qui refuse de récupérer son envoi recommandé sera considéré comme prévenu à la date de distribution du recommandé.

5-3 CAISSE DE PEREQUATION ARBITRAGE

Le District se substitue aux clubs pour gérer les frais liés à l'arbitrage qui sont mutualisés par niveau de compétitions.

1) Caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage des championnats de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} division. D1F et D1 Futsal

Cette mesure proposée apportera une totale équité entre les clubs vis-à-vis de l'arbitrage, tous les clubs d'une même division paieront la même somme au titre de l'arbitrage. Calculée sur la base du nombre de matchs joués et des frais de déplacements effectués par les arbitres lors des deux dernières saisons, Le District détermine le coût moyen par club, comprenant les frais de déplacement et l'indemnité de match, destiné à alimenter la caisse de péréquation pour la saison à venir. Ce montant sera débité du compte club en 10 fois par prélèvement des relevés, complété du bilan de fin de saison.

En fin de saison un bilan est fait, dans le cas où la caisse est bénéficiaire, le District rembourse les clubs de la somme totale trop perçue divisée par le nombre de clubs de la division. Au cas où la caisse de péréquation est déficitaire, le District répercutera l'écart de façon équitable entre tous les clubs de la division.

Tous les renseignements nécessaires à ces opérations sont issus de Footclubs et Foot2000. Le District en accord avec les représentants des arbitres, versera, à chaque arbitre une fois par mois, par virement, les indemnités liées à ses prestations.

Le 15 de chaque mois, au plus tard, le District verse les sommes dues à chaque arbitre.

2) Transfert au District du règlement des frais d'arbitrage des matchs de Championnat de 4^{ème} Division, Seniors F, Jeunes (U18, U15, U13 G et F) et de Coupes Seniors et Jeunes (G et F)

Ce montant sera débité du compte club en 2 fois, suivant les relevés de Février et Juin

3) Création d'une caisse de péréquation entre les clubs participants pour les frais d'arbitrage FUTSAL

Les frais d'arbitrage FUTSAL sont gérés sous forme de caisse de péréquation par plateau (entre les équipes participantes au plateau)

L'indemnité d'arbitrage et frais de déplacement sont versés par le District aux arbitres et facturés aux clubs participants par l'intermédiaire des relevés de compte



DISPOSITIONS FINANCIERES —

ed : 09 -09/08/22

Application à partir saison 2022-2023

6 ANNEXES

6-1 NOTE DE FRAIS DES BENEVOLES

6-2 NOTE DE FRAIS DES SALARIES

6-3 NOTE DE FRAIS DES OBSERVATEURS - DELEGUES

6-4 NOTE DE FRAIS DES ARBITRES CONVOQUES EN COMMISSION

6-5 NOTE DE FRAIS DES PARRAINAGES

6-6 LISTE DES DEPLACEMENTS EFFECTUES PAR LES BENEVOLES